CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SAISINE
Économie et gouvernance de la donnée
(décision du Bureau du 14 avril 2020 – NS 201610)

La transformation numérique, au-delà l'innovation technologique qu'elle a rendue possible par l'accumulation et le traitement de données massives, constitue un mouvement irréversible qui paraît encore nouveau pour un trop grand nombre d'entreprises, notamment PME et TPE, voire ETI. Elle offre un potentiel de croissance pour des produits ou service innovants. Cependant, les entreprises françaises présentent des niveaux d'intensité numérique inférieurs à la moyenne de l'Union européenne. Cette situation n'est cependant pas une fatalité. Création et collecte d'information ; traitement, analyse, commercialisation et distribution des données ; utilisation et réutilisation des données : les atouts dont bénéficie la France doivent permettre à ses acteurs économiques de s'inscrire avantageusement dans la chaîne de valeur des données.

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur en mai 2018, a souhaité répondre à la nécessité d'un encadrement réglementaire dans le traitement des données à caractère personnel (de consommation, de santé, financières). Si l'intensité de l'usage et le mésusage des données à caractère personnel à des fins, lucratives ou non lucratives, sont maintenant relativement documentés, il n'en va pas de même s'agissant des autres sources de données : données ouvertes du secteur public (services de l'Etat, entreprises publiques, organismes de recherche publiques), les données propres à chaque entreprise (assurances, industrie, agriculture, etc.), ou encore les données à caractère « non personnel » générées par des technologies émergentes (internet des objets, intelligence artificielle).

Dans la continuité des travaux relatifs au numérique déjà réalisés par le Cese, il s'agit d'analyser les enjeux et opportunités économiques offerts par l'exploitation des données en tenant compte des aspects sociaux, environnementaux et géopolitiques. Il importera aussi, notamment après l'amplification qui a pu être constatée dans le cadre de la crise Covid-19, de définir les conditions qui permettront de tirer parti des opportunités d'innovation et de croissance, de faire le point sur les dispositifs visant à garantir les libertés individuelles fondamentales et la confiance dans l'économie de la donnée : protection de la vie privée, non-marchandisation des données de santé humaine, préservation de la compétitivité des entreprises par la protection de leurs données stratégiques dans des domaines aussi fondamentaux socialement et aussi critiques économiquement que la santé, la finance, la consommation, voire la politique et la défense.

L'exercice de la démocratie, la sécurité ou la souveraineté des États doivent également être préservés. Il y a là des enjeux forts dans des domaines étendus, qui appellent une éthique et une gouvernance appropriées, à adapter à l'évolution rapide des frontières technologiques, en particulier celles liées à l'intelligence artificielle, à l'informatique quantique et à la 5G.

Lors de sa réunion du mardi 14 avril 2020, le Bureau a donc décidé de confier à la section des activités économiques l'élaboration d'un projet d'avis sur le sujet « Économie et gouvernance de la donnée ».